



Secrétariat Permanent pour la Prévention des  
Pollutions et des risques dans la région grenobloise

## COMMISSION RISQUES MAJEURS Groupe de travail sur les canalisations Réunion du 7 juillet 2011

### Compte-rendu

#### **Présents :**

##### Elus/Collectivités :

Stéphane BOWIE – Conseil Général de l'Isère  
Sabrina BIBOLLET – Grenoble Alpes Métropole  
Bernard LE RISBE – Association des Maires de l'Isère  
Eléonore PERRIER – Ville de Grenoble

##### Acteurs économiques :

Jean-Marc AUBERT – GEG  
Sébastien BESSIERE – Perstorp  
Jacques POUJADE – Arkema  
Julien PECQUEUR – GRT Gaz  
Emmanuel ROY – Fédération du BTP de l'Isère

##### Associations/experts :

François GIANNOCCARO – IRMa

##### Etat/administration :

Pierre BEAUCHAUD – DREAL  
Lise TORQUET – DREAL

#### **Excusés :**

Guy SERREAU – SIDPC  
Rémy GARRAUD – Total Petrochemical France  
Cécil ADAM - SPMR

#### **Ordre du jour :**

1. Point sur le transport par canalisations et la distribution du gaz
2. Retour sur l'action expérimentale de l'agglomération grenobloise
3. Proposition de mise en place de journées d'information et de sensibilisation
4. Discussion

En introduction, Lise TORQUET rappelle l'histoire de la création du SPPPY et de la constitution du groupe de travail sur les canalisations.

Ce groupe de travail est adossé à la commission « Risques majeurs », qui, lors de sa réunion du 5 avril 2011, a décidé d'engager des travaux pour améliorer la concertation, la transparence et la diffusion d'informations concernant la question des canalisations.

1. Point sur le transport par canalisations et la distribution du gaz (Pierre Beauchaud)
2. Retour sur l'action expérimentale de l'agglomération grenobloise (Pierre Beauchaud)

*Voir la présentation jointe.*

## **Éléments de discussion**

### **Information des riverains**

Bernard Le Risbé (association des maires de l'Isère) demande pourquoi il n'y a pas eu d'information aux riverains pour les canalisations d'éthylène et de SPMR.

Pierre Beauchaud indique que les exploitants avaient le choix parmi les mesures permettant de réduire la probabilité d'occurrence des accidents. L'information des riverains est considérée comme moins efficace que la protection par mesures physiques. Elle peut cependant être pertinente dans certaines situations.

Pierre Beauchaud indique que d'une manière générale, l'information aux riverains se fait via les collectivités.

Julien Pecqueur (GRT Gaz) précise que dans l'opération menée par GRT Gaz, 2 types de courriers différents ont été diffusés aux propriétaires privés et aux collectivités.

Sur les réunions d'échanges avec les élus, Pierre Beauchaud évoque en retour d'expérience les relations qui peuvent parfois être difficiles avec les transporteurs du fait des difficultés rencontrées sur la question de l'urbanisme.

### **Redevance**

Pierre Beauchaud indique que les communes peuvent demander une redevance aux transporteurs, mais que cela n'est pas systématique et que les montants ne sont pas significatifs.

Bernard Le Risbé pose la question du coût des mesures de protection supplémentaires au regard du coût des projets. Il indique que l'association AMARIS travaille pour une revalorisation de la redevance en agglomération.

### **Endommagement**

La problématique de l'endommagement par une agression extérieure est beaucoup plus fréquente sur le réseau de distribution que sur les canalisations de transport.

Sabrina Bibollet (Métro) souhaite savoir si les exploitants ont une obligation de réponse aux demandes de renseignements (DR) qui leur sont adressées.

La réponse est oui. Ils doivent également fournir les éléments de planification.

Julien Pecqueur attire toutefois l'attention sur le fait que les DR sont orientées sur les travaux, et non sur l'urbanisme.

Pierre Beauchaud indique que, dans la réforme à venir, les DR vont devenir des DT (déclarations de projet de travaux) et que le volet « sanctions » sera renforcé, notamment en cas de non-réponse à une DT.

Jean-Marc Aubert (GEG) rappelle que les exploitants ont obligation de se déclarer en mairie et sont donc connus de la collectivité.

### **Guichet unique et observatoire DR/DICT**

Le guichet unique sera gratuit pour les utilisateurs et financé par les opérateurs.

Des observatoires régionaux des DR/DICT sont en place, avec un pilotage par les fédérations régionales de travaux publics et la participation active des transporteurs.

Des difficultés sont rencontrées pour élargir la démarche aux particuliers et aux petites entreprises.

### **Prise en compte des projets des collectivités**

François Giannoccaro (IRMa) demande si dans le cadre de l'expérimentation qui s'est tenue sur l'agglomération grenobloise, des échanges ont eu lieu avec les collectivités qui avaient des projets. Il s'interroge sur l'arbitrage des décisions en l'absence de vision globale de l'ensemble des projets, et évoque la nécessité de mettre en place un lieu de gouvernance pour ce sujet.

Pierre Beauchaud rappelle que dans le cadre de l'expérimentation, tous les transporteurs ont rencontré les communes concernées et que l'objectif n'est pas de « daller » l'ensemble du réseau mais d'éloigner le plus possible les équipements des canalisations.

Julien Pecqueur indique que la question de la prospective se traite au niveau des documents de planification (PLU et SCOT).

### **Contenu des portés à connaissance (PAC)**

François Giannoccaro demande si les PAC comportaient des fiches conseil sur la façon de considérer et de protéger les constructions.

Pierre Beauchaud indique les fiches PAC ne vont pas dans ce niveau de détail ; il s'agit avant tout d'attirer l'attention de la collectivité sur la présence et les risques associés au passage de la canalisation, en précisant les possibilités ou non de construction. Le choix a été fait de ne pas stigmatiser les canalisations, qui restent le moyen de transport le plus sûr pour les fluides dangereux ou sensibles.

Bernard Le Risbé indique que certaines collectivités se sont dotées de systèmes de géolocalisation multi-couches, intégrant les différents réseaux, et que le travail avec les opérateurs se passe bien. Toutefois cela représente un investissement important et un effort de mise à jour.

### **Dépliants d'information**

Pierre Beauchaud distribue en séance quelques exemplaires des 3 dépliants qui ont été réalisés par le ministère et l'Ineris à destination des exploitants de réseaux, des entreprises de travaux et des maîtres d'ouvrage.

Ces dépliants sont édités en nombre limité mais sont téléchargeables sur le site <http://www.ineris.fr/reseaux-et-canalisation/ouils-documentation>.

Jacques Poujade (Arkema) indique que dans la plaquette à destination des exploitants de réseaux, sur la partie relative aux ouvrages à référencer, il n'est pas fait référence à l'arrêté du 4 août 2006. Il s'interroge donc sur la nature des canalisations à déclarer : uniquement celles de transport (au sens de l'arrêté du 4 août 2006 qui ne vise pas les fluides non sensibles) ou bien également les canalisations de fluides non sensibles tels que l'eau par exemple.

Pierre Beauchaud précise que sont concernés à la fois les canalisations de transport de matières dangereuses au sens de l'arrêté ministériel, et tous les réseaux sensibles pour la sécurité (gaz, électricité, vapeur) et non sensibles (télécommunications, eaux)

### **3. Mise en place de journées de sensibilisation (Lise Torquet)**

Lise Torquet présente de manière synthétique l'état des réflexions du groupe d'experts national ainsi que le retour d'expérience de l'opération menée à Dunkerque les 18 et 19 mai dernier, dont la première demi-journée était portée par le SPPPI Côte d'Opale Flandres.

Il est proposé de déployer une action de ce type en Rhône-Alpes, portée par un partenariat SPPPI/ICSI/AMARIS/CNFPT. L'objectif serait de mener cette action d'ici la fin de l'année (fin novembre ou début décembre).

Le projet de déroulement de la journée qui ressort de ces réflexions est distribué en séance pour discussion.

Le public envisagé est:

- élus et agents territoriaux des communes traversées par les canalisations ;
- entreprises du BTP (encadrement) ;
- exploitants de réseaux ;

- membres des collèges « riverains » des CLIC ;
- entreprises Seveso

Points pouvant être actés à l'issue de la discussion :

- accord pour organiser en commun avec le SPIRAL deux journées (l'une à Lyon, l'autre à Grenoble) ;
- prendre en compte les réseaux de transport et de distribution ;
- rester sur les réseaux sensibles (gaz), en excluant les réseaux électriques ;
- ne pas focaliser sur la problématique « urbanisation », éventuellement l'évoquer rapidement en début de journée ;
- bien inclure des temps d'échanges et de débats (notamment après la partie sur la réglementation) ;
- prévoir une intervention de GEG pour la journée grenobloise ;
- réfléchir aux moyens de sensibiliser sur une zone géographique plus large (non restreinte à Rhône-Isère) ; les collectivités correspondant aux chefs-lieux des autres départements pourraient utilement être invitées ;
- voir pour faire intervenir le SDIS sur la procédure gaz renforcée ;
- relayer l'action auprès de l'OPPBT (Office Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics), les CCI et les chambres des métiers ; recouper avec la liste des invités pour l'action d'information qui avait eu lieu en janvier 2008 à Lyon ;
- éviter les dates des 24, 28 et 29 novembre.

Il faudra étudier la possibilité de mettre à jour et diffuser la plaquette réalisée par AMARIS à l'occasion de ces journées.

François Giannoccaro propose en action complémentaire la réalisation d'une fiche synthétique de 2 ou 3 pages à intégrer dans le mémento du maire.

Il est convenu de réunir le groupe de travail en septembre pour préparer plus en détail ces journées de sensibilisation.

La date retenue est le **mercredi 21 septembre 2011, à 9h30 à la DREAL - Grenoble.**

Lise Torquet se rapproche de Gérard Berne (SPIRAL) pour coordonner les travaux avec les représentants du secteur lyonnais.

***NB : Attention, la réunion se tiendra au 42 avenue Marcelin Berthelot (au lieu du 44). Il s'agit du bâtiment beige, rouge et blanc qui se trouve derrière le 44 et la maison de l'agriculture. La salle de réunion se trouve au 1er étage.***